

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.013

L'An deux Mille Onze, le 8 janvier à 10 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 décembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 décembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme PELTIER
M. FILOCHE représenté par M. QUENTIN
M. COASSIN représenté par M. LABIA
Mme DOUMECQ représentée par M. BESSON
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP
Mme SERRE représentée par M. SIMONNET

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme FAUQUET-MOLL

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION DE TOURISME -
CONSTITUTION DU DOSSIER**

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

Par arrêté Préfectoral n° 10.912 en date du 12 avril 2010 ; la commune de Royan a été dénommée commune touristique.

Cette dénomination permet à la commune de constituer un dossier en vue d'une demande de classement en « station de tourisme », en cours d'élaboration.

Une des conditions requises pour un tel classement consiste pour la commune à avoir respecté les prescriptions en matière de législation et réglementation sanitaire depuis 3 ans et doit en attester par une délibération du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code du Tourisme,

ATTESTE

- que la commune de Royan a bien respecté les prescriptions des législations et réglementations sanitaires et n'a commis aucune infraction depuis 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 11 janvier 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD